

## **Etudiante violée en Inde : peine capitale pour les agresseurs ?**

En décembre dernier à New Delhi, six hommes agressent sexuellement Jyoti Singh Pandey, jeune indienne de 23 ans. 12 jours plus tard, la victime décède des suites de ses multiples blessures. L'agression brutale provoque un vif émoi au sein de l'opinion publique indienne. Plusieurs manifestations à travers tout le pays réclament la condamnation à mort des agresseurs et relancent le débat de la peine de mort et des peines applicables aux mineurs en Inde.

Retour sur ce fait divers et les problématiques qu'il pose :

### **Les faits :**

Le 16 décembre dernier, une jeune indienne a passé la soirée au cinéma avec un ami plus âgé. Après avoir rejoint le terminal des bus en rickshaws (taxi), les deux jeunes sont ensuite montés dans un bus occupé par six hommes ayant pris le véhicule pour leur propre compte. Les six suspects (Ram Singh, Mukesh Singh, Vijay Sharma, Akshay Thakur, Pawan Gupta et un mineur de 17 ans et demi) ont violé à plusieurs reprises la jeune femme avant de l'agresser sexuellement avec une barre de fer. L'ami de la victime a été grièvement blessé. Les agresseurs ont ensuite jeté les jeunes gens nus hors du bus et ont laissé pour morte la jeune fille.

Son conjoint a dénoncé par la suite le temps perdu par la police pour leur venir en aide et l'indifférence des passants. Le père de la victime a, quant à lui, révélé l'identité de sa fille (normalement les victimes d'agressions sexuelles sont protégées par l'anonymat) et demandé l'application de la peine capitale pour les six agresseurs en même temps qu'une législation plus sévère en matière d'agressions sexuelles.

### **Une opinion publique très choquée :**

A la suite de cet événement tragique, des étudiants de New Delhi ont organisé plusieurs manifestations pour dénoncer les violences faites aux femmes en Inde dans une indifférence quasi-générale. Des indiens de tous les horizons et de tous les bords politiques les ont rejoint. Les manifestants réclament un châtement à la mesure de l'horreur du crime commis afin de dissuader les auteurs d'agressions sexuelles.

Cette mobilisation hors norme, a également été suivie par les avocats de la ville de Saket (lieu où se déroule le procès depuis le 7 janvier 2013) qui ont refusé de défendre les six auteurs présumés du crime au mépris du principe du droit à un procès équitable, pourtant reconnu par l'article 10 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ces troubles ont d'ailleurs poussé Namrita Aggarwal, magistrate en charge du dossier, à prononcer un huis-clos lors de l'ouverture de la procédure de mise en accusation.

La vive réaction de l'opinion publique démontre l'urgence avec laquelle l'Inde devrait prendre en considération la problématique des violences subies par les femmes. Et initier la mise en place d'un système leur permettant de dénoncer les agressions qu'elles subissent dans des conditions

respectueuses de leur dignité et de sanctionner les agresseurs par des peines respectueuses des droits de l'homme.

### **Une procédure judiciaire risquant d'aboutir à une condamnation à mort :**

10 jours seulement après la mort de la victime, au terme d'une procédure accélérée, s'est ouvert le procès de cinq des agresseurs de l'étudiante (le 6<sup>e</sup> agresseur ayant déclaré être mineur, il doit subir des examens osseux pour confirmer son âge et sera, si c'est avéré, jugé par une juridiction spécifique pour les mineurs.

Ceux-ci ont été mis en accusation pour meurtre et viol. La législation pénale indienne autorise, notamment, le recours à la peine capitale pour le meurtre. De plus, La Cour suprême indienne réserve la condamnation à mort aux crimes « les plus rares parmi les rares », c'est-à-dire « lorsque la conscience collective de la communauté est tellement choquée qu'elle va attendre du ou des titulaires du pouvoir judiciaire, qu'ils infligent la peine de mort, quelle que soit leur opinion personnelle en ce qui concerne l'opportunité ou non de conserver la peine de mort ».

Dans le cas présent, la famille de la victime ainsi qu'une large partie de l'opinion publique indienne a réclamé le recours à la peine capitale pour sanctionner le crime atroce subi par l'étudiante. Il y a donc fort à craindre que les agresseurs soient condamnés à mort.

### **Un crime atroce devant provoquer une réflexion sur la place de la femme en Inde :**

Ce crime extrêmement violent pose la problématique du respect des droits de la femme en Inde. Dans un pays, où un viol a lieu toutes les 20 minutes, il est très alarmant de constater que les femmes dénoncent très peu les violences dont elles font l'objet, par peur que leur souffrance ne soit pas reconnue par les forces de police et leur plainte pas enregistrée (une jeune indienne s'est par exemple suicidée après avoir été incitée par la police à épouser son violeur). Il est primordial que le gouvernement indien mène une réforme judiciaire propre à répondre aux violences faites aux femmes. Cependant, si ces comportements anormaux doivent être sanctionnés, il paraît très important de ne pas se laisser guider par la passion et le désir de vengeance provoqués, ces derniers jours, par ce crime odieux. Il semble que c'est toute la société indienne qui doit remettre en cause le positionnement de la femme afin de faire évoluer les consciences et réprimer les atteintes aux droits des femmes.

Marianne Rossi